

Fermeture du code prestation AMS

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	Immédiate	
• <i>Textes associés :</i>		
<p>Avenant 7 à la convention nationale des Masseurs-Kinésithérapeutes https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/frVlXju7Gg6OWCPCtWLV_OTCvxX3FYcl_q8c2uAQ9wo=/JOE_TEXTE</p> <p>Décision UNCAM du 14/12/2023 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/lm8FxiaPUcEvEPZmG0qN5CJ8wJorJ_FT_MbK-JkEwE60=/JOE_TEXTE</p>	<p>JO du 25/08/2023</p> <p>JO du 08/02/2024</p>	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	Masseurs-kinésithérapeutes	
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné :</i>	1.40	
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Oui	
• <i>Impact de cette version de FR</i>		
	Tables	Oui
	Tests	Non

Contexte de l'évolution	<p>Pour permettre une appropriation progressive de la nouvelle nomenclature des Masseurs-Kinésithérapeutes, une période transitoire a été mise en place, où les anciennes cotations étaient acceptées pour les soins en cours. Un usage mixte des deux nomenclatures était alors toléré pour les actes réalisés entre le 22 février et le 5 juillet 2024. Désormais, la cotation AMS ne doit plus être facturée.</p>
Modalité de mise en œuvre	<p>A cet effet, la table 1 est mise à jour en indiquant une date de fin de validité pour le code AMS.</p>
Légende	<p>Texte surligné en jaune Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale</p> <p>Texte surligné en gris Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8</p>
Détail de l'évolution	

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné ^(*)	Origine prestation ^(**)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
AMS	Acte de kinésithérapie ostéo-articulaire	05/07/2024	Support	NGAP	so	so	NON	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes
 (**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.